



Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur les projets de règlements suivants :

Règlement no 2025-07 modifiant le Règlement de zonage 2009-04

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 7 juillet 2025, le conseil municipal de la Municipalité d'Ayer's Cliff a adopté, par résolution, le projet de règlement intitulé «Règlement no 2025-07 modifiant le Règlement de zonage numéro 2009-04».

Le projet de règlement no 2025-07 vise notamment à :

- Permettre l'usage « habitation unifamiliale isolée » dans la zone Com-4;

Avis est par la présente donné de la tenue d'une consultation publique qui se tiendra le **lundi 28 juillet 2025 à 18h30, à l'Hôtel de Ville** sis au 958 rue Main, Ayer's Cliff.

Cette consultation permettra d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Les projets de règlement sont disponibles pour consultation sur le site internet de la Municipalité, sous l'onglet urbanisme : <https://ayerscliff.ca/reglements-municipaux-et-politiques/>

Public notice to persons and organizations wishing to express their views on Drafts:

Draft By-law No. 2025-07 amending Zoning by-law No. 2009-04

In accordance with the Land Use Planning and Development Act, at a meeting held on July 7, 2025, the Municipal Council of the Municipality of Ayer's Cliff adopted, by resolution, the draft by-law entitled "By-law No. 2025-07 Amending the Zoning by-law number 2009-04".

The purpose of the draft by-law no 2025-07 is to:

- Allow the "single-family detached dwelling" use in zone Com-4;

Notice is hereby given of a public consultation to be held on **Monday, July 28th, at 6:30 p.m., at the Town Hall**, 958 rue Main, Ayer's Cliff.

This consultation will provide an opportunity to hear from individuals and organizations wishing to express their views.

The draft by-laws are available for consultation on the Municipality's website in urbanism section: <https://ayerscliff.ca/en/municipal-by-laws-and-policies/>

The present text is not official, the French text prevails.

DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ D'AYER'S CLIFF, CE 15 JUILLET 2025.




Me Abelle L'Écuyer-Legault
Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Conformément à l'article 431 du Code municipal, je soussignée, directrice générale d'Ayer's Cliff, certifie sous mon serment d'office que j'ai donné avis public, ci-haut mentionné pour des fins municipales, en l'affichant conformément au règlement régissant les modalités de publication des avis publics, en date du 10 avril 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne certificat en ce 15^e jour du mois de juillet de l'an deux mil vingt-cinq.


Me Abelle L'Écuyer-Legault
Directrice générale